

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATANIE
MUNICIPALITÉ SAINTE-FÉLICITÉ

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité tenue le 02 mai 2022 à 19h00 à la salle Alphonse Simard du Centre communautaire de Sainte-Félicité situé au 194 rue Saint-Joseph à Sainte-Félicité formant quorum sous la présidence de Madame Christine Pelletier, maire suppléant.

PRÉSENTS : MADAME CHRISTINE PELLETIER, MAIRE SUPPLÉANT
MADAME JOHANNE DION, CONSEILLÈRE
MONSIEUR RÉGINALD DESROSIERS, CONSEILLER
MADAME JOHANNE DESCHÊNES, CONSEILLÈRE
MONSIEUR JEAN-SÉBASTIEN LEFRANÇOIS, CONSEILLER
MONSIEUR FIDÉLIO SIMARD, CONSEILLER

ABSENT : MONSIEUR ANDREW TURCOTTE, MAIRE

Monsieur Yves Chassé agit à titre de secrétaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-05-01

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte l'ordre du jour tout en maintenant l'item *Divers* ouvert.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-05-02

ADOPTION-PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 AVRIL 2022

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 04 avril 2022 transmis par le directeur général et greffier-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean-Sébastien Lefrançois et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 04 avril 2022 tel que rédigé.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-05-03

ADOPTION-LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 30 AVRIL 2022

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité ont pris connaissance de la liste des comptes payés et à payer au 30 avril 2022 transmis par le directeur général et greffier-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité approuve la liste des comptes payés et à payer au montant de cent-douze-mille-cent-quatre-vingt-treize-dollars et soixante-douze-cents (112,193.72\$) de déboursés et de dix-mille-deux-cent-trente-et-un-dollars et soixante-et-onze-cents (10,231.71\$) de salaires;

QUE ces dépenses sont imputées au fonds d'administration de la Municipalité de Sainte-Félicité représentant un grand total de cent-vint-deux-mille-quatre-cent-vingt-cinq-dollars et quarante-trois-cents (122,425.43\$).

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussigné, Yves Chassé, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Sainte-Félicité certifie conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

APPROBATION DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER

Il n'y aucune dépense autorisée par délégation de pouvoir au directeur général et greffier-trésorier.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-05-04

DÉPÔT ET PRÉSENTATION-RAPPORT FINANCIER 2021

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance du rapport financier 2021 et du rapport du vérificateur préparés par la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié le 21 avril 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité prend acte de fait du dépôt du rapport financier 2021 et du rapport du vérificateur préparés par la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-05-05

RAPPORT FINANCIER 2021-VOLET ENTRETIEN DU RÉSEAU LOCAL (ERL) DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE DE LA PART DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC-ATTESTATION DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance du rapport des frais encourus du rapport financier 2021 dans le cadre du *Volet entretien du réseau local* (ERL) du Programme d'aide à la voirie locale de la part du Ministère des Transports du Québec, préparé par Raymond Chabot Grant Thornton;

Montant de l'aide financière : 139,339\$

Total des frais encourus admissibles au volet ERL :

a) Dépenses de fonctionnement (excluant l'amortissement) :

*Dépenses relatives à l'entretien d'hiver : 110,399\$

*Dépenses relatives à l'entretien d'été

 Systèmes de sécurité : 1,884\$

 Chaussées pavées-entretien palliatif : 6,461\$

 Chaussées en gravier-entretien palliatif : 25,842\$

 Systèmes de drainage : 896\$

Total des dépenses relatives à l'entretien d'été : 35,083\$

Total des frais encourus admissibles : 145,482\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité atteste de la véracité des frais encourus et du fait qu'ils l'ont été sur des routes locales de niveaux 1 et 2.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-05-06

DEMANDE D'APPELS D'OFFRES-TRAVAUX DE RÉPARATION DE LA CONDUITE D'ÉGOÛT DU BOULEVARD PERRON-PROJET NUMÉRO # 53-2-08023-21-04

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire obtenir des soumissions pour la réalisation des travaux de réparation de la conduite d'égoût du Boulevard Perron Projet numéro # 53-2-08023-21-04;

CONSIDÉRANT QUE les plans et devis ont été préparés par le service d'ingénierie et infrastructures de la Fédération Québécoise des municipalités (FQM);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité demande des soumissions pour la réalisation des travaux de réparation de la conduite d'égoût du Boulevard Perron Projet numéro # 53-2-08023-21-04 sur le site du SEO.

DÉPÔT-PROCÈS-VERBAL DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS-APPEL D'OFFRES DE GRÉ À GRÉ-TRAVAUX DE GRAIDAGE 2022

Ce dossier est reporté lors d'une prochaine séance.

ADJUDICATION DE CONTRAT-TRAVAUX DE GRAIDAGE-SAISON ESTIVALE 2022

Ce dossier est reporté lors d'une prochaine séance.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-05-07

DEMANDE D'ASSOUPLISSEMENT POUR LES SERVICES DE GARDE EN MILIEU SCOLAIRE

ATTENDU QUE de façon récurrente, le service de garde de l'école Le Marinier de Les Méchins est remis en question ou menacé d'être coupé et ce, souvent à quelques jours d'avis;

ATTENDU QUE durant l'exercice 2021-2022, la Municipalité de Les Méchins a dû défrayer les coûts du service de garde pour 3 enfants soit l'équivalent de 2 000\$, ce qui ne relève pas de ses compétences;

ATTENDU QUE pour maintenir le service, les écoles doivent approcher tous les parents les incitant à envoyer leurs enfants au service de garde, et ce, même si le besoin n'existe pas, sollicitant du même coup les municipalités à défrayer les coûts pour ces mêmes enfants, ce qui se veut une aberration;

ATTENDU QUE toutes ces problématiques sont engendrées par le critère de rentabilité pour un service de garde, mis en place par la Commission scolaire, dont le chiffre est de quinze (15) enfants et ce, pour toutes les écoles de son territoire, peu importe qu'elles soient en territoire urbain ou rural;

ATTENDU QUE pour atteindre le chiffre magique de quinze (15) enfants, l'école a besoin de l'inscription de quinze (15) enfants à raison de deux (2) périodes|jour sur trois (3) jours|semaine, pour quarante (40) semaines, représentant la somme approximative de 1 030\$ par enfant;

ATTENDU QU'il est évident que pour toutes les écoles de 75 enfants et plus, le chiffre de 15 enfants soit facile à atteindre alors que pour les écoles des petites localités de moins de 1 000 habitants, ce critère ne tient aucunement compte de la réalité du territoire et de la forte dévitalisation sévissant dans nos MRC de La Matanie et de la Matapédia;

ATTENDU QU'en raison de cette situation, plusieurs parents de notre localité ont retiré leurs enfants de l'école Le marinier pour les inscrire à Matane près de leur lieu de travail;

ATTENDU QUE plusieurs autres parents ont délaissé les services de garde pour des considérations financières, s'ils ont plus d'un enfant;

ATTENDU QUE le critère exigeant l'inscription de quinze (15) enfants en tout temps devant assurer la rentabilité du service ne peut même pas être comblé par une compensation financière équivalente, le service étant basé sur un nombre d'enfants, critère qui doit de toute urgence être revu dans les écoles de moins de 60 élèves;

ATTENDU QUE la Commission Scolaire trouve plus logique d'inciter un parent à inscrire son enfant à temps plein (minimum trois (3) jours) au service de garde que subventionnerait la municipalité, même si les parents sont à la maison et n'ont pas besoin du service;

ATTENDU QU'il est en train de devenir la norme que les écoles se tournent vers le levier municipal pour financer les places manquantes pour rentabiliser leur service de garde;

ATTENDU QU'en maintenant cette politique de gestion rigide et sans avenue des services de garde, les commissions scolaires favoriseront de façon certaine l'exode des familles vers les milieux urbains ou la fermeture d'écoles dans les petites localités pour les diriger ailleurs dans le but de regrouper les enfants de plusieurs municipalités;

ATTENDU QUE ces mesures vont complètement à l'encontre des politiques gouvernementales de Politique familiale tentant d'attirer de nouvelles familles en région, ciblant des mesures d'attractivité dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre;

ATTENDU QUE les écoles et les services de garde constituent un incontournable pour les familles existantes et les futures familles optant pour une qualité de vie en milieu rural;

ATTENDU QUE considérant les enjeux d'importance d'attractivité des milieux ruraux, la Municipalité de Sainte-Félicité désire joindre sa voix à celle de toutes les municipalités de la Commission scolaire des Monts et Marées, afin que cette dernière assouplisse ses règles régissant les services de garde;

ATTENDU QU'en dernier lieu, que cette menace constante de fermeture des services de garde crée de l'insécurité, de l'angoisse et de la confusion dans nos localités qui se répercutent sur le bien-être des enfants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Dion et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- De demander une rencontre au député de Matapédia-Matane, Monsieur Pascal Bérubé afin de le sensibiliser à la situation engendrée par la politique des services de garde scolaire de la Commission scolaire des Monts et Marées;
- De demander au Conseil d'établissement de chacune des écoles de la MRC de La Matanie et de la Matapédia de se saisir de ces enjeux demandant à la Commission scolaire d'assouplir les critères des services de garde dans les écoles de moins de soixante (60) élèves;
- De faire parvenir cette résolution aux directions de toutes les écoles de la Commission scolaire afin de les informer de la démarche pour qu'elles y adhèrent;

- D'adresser cette résolution à la direction de la Commission scolaire des Monts et Marées et au président du conseil d'administration leur demandant de revoir les politiques des services de garde et de les adapter aux municipalités rurales de moins de mille (1 000) habitants ainsi qu'aux écoles de soixante (60) élèves et moins en instaurant un ratio équitable d'inscriptions;
- D'adresser une copie de cette résolution au ministre de l'Éducation et au Premier Ministre du Québec afin de les sensibiliser aux aberrations du système incitant les parents à choisir les centres urbains plutôt que les milieux ruraux.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-05-08

LETTRÉ DE MADAME ISABELLE CÔTÉ-RÉFECTION DE L'ASPHALTE DANS LA RUE VEILLEUX

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance d'une correspondance du 11 avril 2022 de Madame Isabelle Côté demandant la réfection en asphalte de la rue Veilleux;

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'asphaltage sont prévus pour la saison estivale 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean-Sébastien Lefrançois et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De prendre acte de fait de la correspondance de Madame Isabelle Côté;

D'informer Madame Côté que des travaux d'asphaltage sont prévus pour la saison estivale 2022 dans certains secteurs de la municipalité.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-05-09

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE-PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE USINE D'EAU POTABLE-PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU (PRIMEAU)

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Félicité doit procéder à la construction d'une usine d'eau potable afin de se conformer aux normes du ministère;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance du Guide sur le programme PRIMEAU et doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean-Sébastien Lefrançois et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- QUE la Municipalité de Sainte-Félicité s'engage à respecter toutes les modalités de ce guide qui s'applique à elle;
- QUE la Municipalité de Sainte-Félicité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus associés à son projet au programme PRIMEAU;
- QUE la Municipalité de Sainte-Félicité confirme qu'elle assume tous les coûts non admissibles et les dépassements de coûts associés à son projet au programme PRIMEAU;
- QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU.

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT NUMÉRO 140 PRÉVOYANT À UN EMPRUNT DE 4,012,645\$ POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE USINE D'EAU POTABLE DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FÉLICITÉ

Monsieur le conseiller, Réginald Desrosiers, donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption, à une prochaine séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité, le Règlement numéro 140 prévoyant à un emprunt de 4,012,645\$ pour la construction d'une nouvelle usine d'eau potable dans la Municipalité de Sainte-Félicité.

Le règlement a pour objet :

*De faire un emprunt d'un montant de 4,012,645\$ pour la construction d'une nouvelle usine d'eau potable dans la Municipalité de Sainte-Félicité.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-05-10

DÉPÔT-PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 140 PRÉVOYANT À UN EMPRUNT DE 4,012,645\$ POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE USINE D'EAU POTABLE DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FÉLICITÉ

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Félicité doit réaliser les travaux de mise aux normes de l'eau potable en autorisant la construction d'une nouvelle usine d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE les coûts de réalisation des travaux sont évalués à 3,821,567\$ pour les coûts du projet + 191,078\$ pour les changements et d'imprévus, totalisant un montant de 4,012,645\$;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par Monsieur Réginald Desrosiers, conseiller à la séance ordinaire tenue le 02 mai 2022;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été présenté par Monsieur Jean-Sébastien Lefrançois à la séance ordinaire tenue le 02 mai 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Du dépôt et de la présentation du projet de Règlement numéro 140 prévoyant à un emprunt de 4,012,645\$ pour la construction d'une nouvelle usine d'eau potable dans la Municipalité de Sainte-Félicité.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-05-11

AUTORISATION-COMMANDE DE 70 TONNES DE SEL EN VRAC-MINES SELEINE

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité doit commander 70 tonnes de sel en vrac chez Mines Seleine;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean-Sébastien Lefrançois et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité autorise la commande de 70 tonnes de sel en vrac chez Mines Seleine.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-05-12

AUTORISATION-COMMANDE D'ASPHALTE 19 TONNES

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité doit commander 19 tonnes d'asphalte conjointement avec la Municipalité de Saint-Adelme,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité autorise la commande de 19 tonnes d'asphalte.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE-CENTRE SPORTIF SAINTE-FÉLICITÉ-CAMP DE JOUR ÉTÉ 2022

Ce dossier est reporté à une prochaine séance.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-05-13

PROJET DE MODERNISATION DE LA CUISINE COMMUNAUTAIRE-DEMANDE DE TRANSMISSION DES PLANS AVANT L'EXÉCUTION DES TRAVAUX

CONSIDÉRANT qu'un projet de modernisation de la cuisine communautaire a été préparé par la chargée de projet, Madame Diane Marceau;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal désire prendre connaissance des plans avant l'exécution des travaux de modernisation de la cuisine communautaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité demande à Madame Diane Marceau, chargée de projet pour la modernisation de la cuisine communautaire de transmettre les plans au Conseil municipal avant l'exécution des travaux.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-05-14

RENOUVELLEMENT DE MANDAT DE 2 ANS-MONSIEUR YVES CHASSÉ COMME REPRÉSENTANT MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE D'HABITATION DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE le mandat du représentant municipal au conseil d'administration de l'Office d'habitation de La Matanie prend fin en juin 2022;

CONSIDÉRANT QUE le représentant municipal est Monsieur Yves Chassé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Dion et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité renouvelle le mandat de Monsieur Yves Chassé comme représentant municipal au Conseil d'administration de l'Office d'habitation de La Matanie pour une période de deux (2) ans.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-05-15

**DÉPÔT-LETTRE DU CONSEILLER POLITIQUE MONSIEUR GUILLAUME CANTIN-
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE
LOCALE**

CONSIDÉRANT QUE dans une correspondance du 29 avril 2022, Monsieur Guillaume Cantin, conseiller politique du député Matane-Matapédia de Monsieur Pascal Bérubé, informe la municipalité que suite à la demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale qu'il ne peut pas répondre favorablement à la demande faute de fonds limité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De prendre acte de fait du dépôt de la lettre de Monsieur Guillaume Cantin, conseiller politique du député Monsieur Pascal Bérubé.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-05-16

**DEMANDE D'INFORMATION AU DÉPUTÉ MONSIEUR PASCAL BÉRUBÉ-
PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance de la correspondance du 29 avril 2022 de Monsieur Guillaume Cantin, conseiller politique du député Monsieur Pascal Bérubé informant la municipalité de la réponse négative relativement à une demande d'aide financière à la voirie locale pour des travaux d'asphaltage pour la saison estivale 2022;

CONSIDÉRANT QUE le député Monsieur Pascal Bérubé recommandait au Ministre des transports l'octroi à tous les deux (2) ans, d'une aide financière pour les travaux d'asphaltage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité demande au député de Matane-Matapédia Monsieur Pascal Bérubé la vraie raison de la réponse négative (autre que les fonds limités) concernant la demande d'aide financière pour les travaux d'asphaltage pour la saison estivale 2022.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-05-17

DEMANDE DU FOND FRR VOLET LOCAL 2021

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière d'un montant de 3,900.00\$ a été présenté pour le projet *Améliorations des infrastructures communautaires* dans le Fond FRR Volet local 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Dion et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser Monsieur Réginald Desrosiers à signer pour le projet *Améliorations des infrastructures communautaires* dans le cadre du programme Fond FRR Volet local 2021.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-05-18

**AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE AU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DE ST-JEAN-
DE-CHERBOURG-GRANDS JARDINS DU 733-FOND FRR VOLET LOCAL 2021**

CONSIDÉRANT le projet pour les Grands Jardins du 733 présenté dans le cadre du programme Fond FRR Volet local 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité autorise que l'aide accordée dans le cadre du programme du Fond FRR Volet pour les Grands Jardins du 733 soit versée au Comité de développement de St-Jean-de-Cherbourg.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-05-19

**AIDE FINANCIÈRE D'UN MONTANT DE 500.00\$ DU DÉPUTÉ MONSIEUR
PASCAL BÉRUBÉ-SENTIERS DE RANDONNÉE**

CONSIDÉRANT QUE dans une correspondance du 14 mars 2022, Monsieur Pascal Bérubé, député de Matane-Matapédia accorde une aide financière d'un montant de 500.00\$ dans le cadre du programme de Support à l'action bénévole 2021-2022 et ce pour les sentiers de randonnée ainsi que le chèque de 500.00\$;

CONSIDÉRANT que la demande d'aide financière a été formulée par Madame Johanne Dion, responsable des sentiers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Dion et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De prendre acte de fait de la correspondance et du chèque d'un montant de 500.00\$ du député Monsieur Pascal Bérubé.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-05-20

DEMANDE DE SOUMISSIONS SUR INVITATION-PROJET DE REMPLACEMENT DES FENÊTRES ET PORTES AU CENTRE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QUE les fenêtres et les portes du centre communautaire doivent être remplacées;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désirent obtenir des soumissions sur invitation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean-Sébastien Lefrançois et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité demande des soumissions sur invitation pour le remplacement des fenêtres et des portes du centre communautaire.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire suppléant, Madame Christine Pelletier, invite les neufs (9) personnes présentes à se prévaloir de cette période de question (Début : 19h44, Fin : 19h59).

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-05-21

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par Monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De lever la séance ordinaire du 02 mai 2022, l'ordre du jour étant épuisé et la séance est levée à 20h00.

Je, soussignée, Christine Pelletier, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 132 (2) du Code municipal du Québec.

CHRISTINE PELLETIER
MAIRE SUPPLÉANT

YVES CHASSÉ, GMA
DIRECTEUR GÉNÉRAL
GREFFIER-TRÉSORIER